

qué le nombre de témoins et de spectateurs qui ont assisté à chacune des séances et l'attention soutenue du public au cours des débats. La chose la plus impressionnante, cependant, fut la grande inquiétude exprimée par les témoins. De toute évidence, une somme considérable de recherches et d'études entrainé dans la préparation des témoignages écrits et oraux. Compte tenu du fait que les témoins n'ont été invités que peu de temps avant les séances, la plupart des mémoires présentés étaient exceptionnellement bien préparés. Le Comité désire remercier officiellement tous les particuliers, groupes et organismes qui ont participé aux délibérations, pour leurs précieuses dépositions et leur collaboration.

Bien des renseignements précieux concernant les divers aspects des prix des produits alimentaires ont été présentés et la plupart d'entre eux ont corroboré les faits qui avaient déjà été exposés au Comité. Cependant, le Comité a remarqué qu'il ne semble pas que les consommateurs canadiens soient tout à fait d'accord sur certains problèmes particuliers aux consommateurs. La divergence d'opinion concernant certaines méthodes publicitaires et certaines pratiques destinées à stimuler les ventes, par exemple, est si marquée qu'il est difficile de décider si la moyenne des consommateurs trouvent ces méthodes acceptables ou si le contraire est vrai. D'un autre côté, les consommateurs sont unanimes dans leur demande que les étiquettes des produits emballés fournissent des renseignements plus complets sur le contenu. Beaucoup sont d'avis qu'il existe un nombre excessif de boîtes de volume différent pour le même produit et que, dans le cas de bien des produits, il y aurait besoin de normaliser le volume des contenants.

Bien souvent, les groupes de consommateurs se sont montrés parfaitement au courant du travail accompli plus tôt par le Comité et de ses conclusions. Plusieurs des mémoires présentés n'ont fait que faire ressortir les conclusions et les recommandations qui apparaissent dans le rapport provisoire déposé le 20 décembre 1966. Le Comité en a conclu que la publicité donnée, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, aux séances tenues à Ottawa, a fourni des renseignements précieux à bien des consommateurs.

Tout comme le Comité l'a recommandé dans son rapport provisoire, plusieurs organismes ont demandé qu'on augmente le nombre des services chargés de renseigner et d'éduquer le public et que ces services soient améliorés. Presque tous les groupes de consommateurs sont d'avis qu'il devrait exister un organisme gouvernemental permanent chargé de protéger leurs intérêts.

Les deux-comités ont été impressionnés par la qualité des témoignages présentés sur la question du logement. Ce sujet compliqué a souvent été traité en long et en large.

##### 5. *Ministère des Affaires des consommateurs*

Le Comité se réjouit que certaines déclarations faites à la Chambre des communes indiquent que le gouvernement étudie la possibilité d'établir un ministère des Affaires des consommateurs. Les témoignages reçus par le Comité indiquent que, de façon générale, le public appuie la création d'un organisme de ce genre et demande instamment que les mesures législatives et administratives nécessaires à son établissement soient prises aussi tôt que possible.

Le Comité estime qu'il serait dans l'intérêt du public, en général, de former un organisme gouvernemental centralisé qui s'occuperait des problèmes des consommateurs. À l'heure actuelle, on ne reconnaît pas toute l'importance de mieux protéger le consommateur. Plusieurs ministères se partagent actuellement la responsabilité de voir à ces problèmes et il est tout à fait évident qu'il existe dans ce domaine un manque complet de coordination. La protection du consommateur est un domaine technique qui demande l'attention d'un personnel technique et juridique; aussi pour mieux assurer cette protection, on y gagnerait à rassembler en un même organisme tout le personnel possédant la compétence